

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle de notre part.

## **LIVRAISON-TRANSPORT**

Les livraisons sont réalisées par colis postales. Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Si la livraison est retardée par une raison indépendante de notre volonté, et notamment pour mauvaises conditions climatiques (gel, pluies,...) ou grève des transports, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

L'acheteur est toujours seul juge et responsable des réclamations à faire auprès des transporteurs en cas de constat d'avarie.

En cas d'arrivage par forte gelée, placer les colis sans les déballer dans un local tempéré, non chauffée, afin que le dégel se fasse lentement et sans dommage.

## **PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les prix sont stipulés TTC.

Les frais de port sont fixés pour une livraison de 1 à 5 rosiers.

## **GARANTIE ACCORDEE PAR LE VENDEUR**

Il appartient à l'acheteur de prendre connaissance des conseils de plantation de nos plants telles que mentionnés dans nos fiches « Pour bien réussir vos plantations ».

Nous rappelons qu'il s'agit d'une GARANTIE de REPRISE valable trois mois à compter de la réception des plants.

Le vendeur ne garantit les vices apparents que s'il en est avisé par l'acheteur par lettre recommandées dans les huit jours suivant la réception de la marchandise.

Les vices cachés ne sont garantis que si l'acheteur saisit le vendeur dans les mêmes formes et dans le délai de huit jours suivant leur découverte.

Cette garantie est limitée à la première période végétative permettant de découvrir le vice caché.

En cas de réclamation, il vous sera impérativement demandé de présenter la facture des plants ainsi que les plants éventuellement morts.

## **RESOLUTION DU CONTRAT PAR L'ACHETEUR**

Si avant l'expédition de la marchandise, l'acheteur annule entièrement ou partiellement sans raison particulière une commande qui a fait l'objet d'une réservation par le vendeur, l'acheteur devra verser au vendeur une indemnité égale à 10% du montant de la commande ou partie de la commande annulée, et ce, sans que le vendeur est à fournir la preuve qu'il a subi une perte en raison de cette annulation.

## **VARIETES PROTEGEES**

La reproduction des variétés et des appellations marquées du signe ® est interdite.

